



Luxembourg, le 20 octobre 1992

Madame Erna Hennicot-Schoepges
Président de la Chambre des Députés

LUXEMBOURG

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 75 de notre Règlement, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat:

"Dans votre réponse à ma question parlementaire No 14 du 10 octobre 1991 au sujet du sort des Luxembourgeois enrôlés de force et faits prisonniers dans l'ancienne Union Soviétique, vous aviez écrit ce qui suit: *'Par le passé, le Ministère des Affaires Etrangères a itérativement questionné les instances compétentes sur le sort des compatriotes qui ne sont pas rentrés au Grand-Duché de Luxembourg depuis la fin de la guerre. Les résultats de ces investigations sont connus. Il ne semble pas qu'une autre démarche soit de nature à apporter de nouveaux éléments d'information, surtout qu'en ce moment de bouleversements intérieurs, l'administration soviétique n'est guère en mesure d'effectuer de nouvelles recherches.'*

Or, depuis lors les choses ont changé. L'URSS en tant que telle a disparu et les autorités de la nouvelle 'Communauté d'Etats Indépendants' se sont montrées beaucoup plus coopératives à l'égard de l'étranger à propos de faits en relation avec la Deuxième Guerre Mondiale. Par ailleurs les archives de Moscou se sont entretemps ouverts aux historiens de partout dans le monde.

Je voudrais dès lors savoir de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, s'il est disposé à entreprendre de nouvelles démarches auprès des autorités de la CEI afin de tirer enfin au clair la situation de ceux des Luxembourgeois disparus en URSS et dont on est resté sans trace depuis la Deuxième Guerre Mondiale".

Croyez, je vous prie, Madame le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

Boy Konen
Député